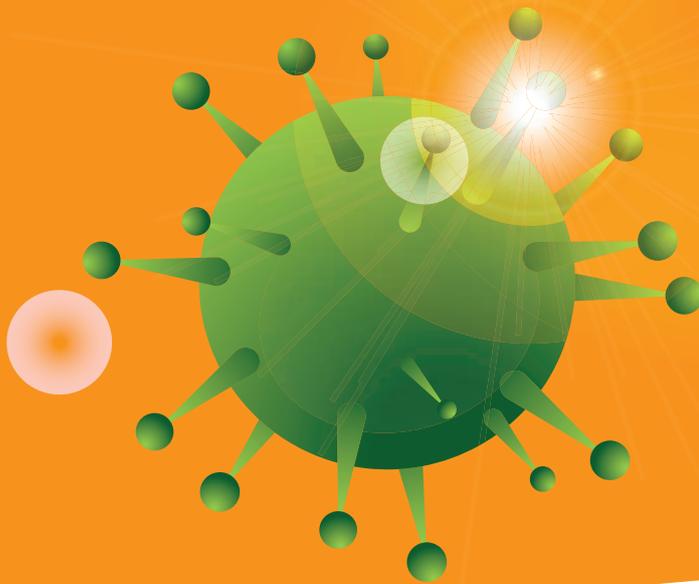




Pour une meilleure santé au travail

AVRIL 2020



PLAN DE REPRISE DES ACTIVITÉS

COVID 19

PLANIFIER LA REPRISE

En cette période d'épidémie du coronavirus responsable d'une maladie nommée COVID-19, la priorité des entreprises est d'**adopter des mesures de prévention protégeant la santé de leurs collaborateurs**, conformément aux responsabilités des employeurs, et de les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et celle de leur entourage en s'appuyant sur l'Article 4121.1.

De même, il incombe à chaque travailleur, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail conformément à l'article L 4122-1.

La transmission du virus s'effectue par **projection de gouttelettes** et par **contact physique principalement par les mains via des objets contaminés**, ce qui en fait une maladie très contagieuse (même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement en l'absence de mesures de protection...). A l'heure actuelle, il n'y a ni vaccin ni traitement spécifique.

Seul le respect des mesures préventives permet de limiter les risques d'infection. **Prévenir la contagion exige d'appliquer strictement les mesures barrières et de mettre en place des actions de prévention.**

Ce document liste des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires et en complément de toute mesure sanitaire édictée par les Pouvoirs Publics.

L'élaboration des pistes d'action de lutte doit se faire en concertation avec les instances représentatives du personnel pour favoriser l'adhésion de tous et le respect des conduites à tenir.

Les pistes d'actions adoptées sont à reporter dans votre document unique.

4 MOYENS D'ACTION



MÉTHODOLOGIE

TRAVAIL PRÉALABLE

Constituer une cellule de crise

Identifier une équipe de collaborateurs décisionnaires et opérationnels pour mettre en place des moyens de prévention intégrant les dimensions organisationnelles, techniques et en communication. Pour faciliter la mise en place de pistes de proposition contre le Covid-19 munissez-vous :

- de la liste des sites,
- d'un plan pour chaque site (par exemple un plan incendie). Identifier les lieux sans ventilation naturelle, les lieux de moins de 4 m² (ascenseurs, Wc, réserves, escaliers), les lieux d'échanges (les accueils, les lieux de livraison, d'accès, les salles de pauses, les salles de repas, ...),
- lister également les véhicules,
- de la **liste du personnel, si possible regroupée par groupe d'exposition homogène** (c'est-à-dire des personnes exposées de la même manière au public ou aux collègues) et classer, si possible, par fréquence de contact décroissant.

Identification de pistes d'actions adaptées

Répondez aux questions suivantes en passant en revue le plan ou la liste du personnel pour être exhaustif.

- Quels sont les opérateurs susceptibles de rester en télétravail ? Dispositif à mettre en priorité (voir **fiche sur le télétravail en annexe**)
- **Informez l'ensemble des salariés sur les pathologies à risques** et les incitez à contacter leur médecin traitant ou médecin du travail.
- **Encouragez les employés ou visiteurs** présentant des symptômes de maladie, en particulier toux, température, maux de gorge, diarrhée, fatigue inhabituelle, manque de souffle, perte d'odorat et/ou du goût ces derniers jours **à ne pas venir travailler et à contacter leur médecin traitant ou le 15, si nécessaire**. Définir la procédure de secours en entreprise si un cas survenait.
- Définir des pistes d'actions

- **Aidez-vous des bonnes pratiques proposées** dans ce guide, des pistes de prévention par espace de travail, par type de lieux. Avec le plan, passer en revue les différents lieux. Lister les pièces sans ventilation, de moins de 4 m², les locaux communs, les lieux d'attroupement (pointeuse, machine à café, vestiaires ...). Schématiser les circulations dessus pour **déterminer les lieux de croisements**.
- Aidez-vous des recommandations pour **définir les protections selon la nature des contacts des différentes professions** retrouvées dans votre liste du personnel.

Mise en place des actions

- **Appuyez-vous sur les membres de la cellule de crise pour organiser et coordonner les actions sur le terrain** (commande de matériel et mise en place, consignes, affichage, gestion des consommables,...), contacter votre équipe de nettoyage ou votre prestataire de nettoyage pour adapter leurs activités (voir fiche en annexe).
- Affichez les fiches en annexe, si nécessaire.
- Exemple de liste de matériels habituellement mis en place : savon liquide, distributeur de papier, essuie-tout, poubelle à pédale, distributeur de gel hydroalcoolique automatique, à pédale ou manuelle, flacon pompe, gel hydroalcoolique, équipements de protection individuelle (masque, lunettes, visières, gant, surblouse,...), lingettes désinfectantes, sac poubelle, gants pour évacuation des déchets, hygiaphone, panneau d'affichage, film alimentaire, panneau de signalisation, plastifieuse de documents, blocs porte, bande de marquage pour le sol, équipements pour les intervenants auprès de personnes malades (masque chirurgical type II ou FFP2, surblouse, gants,...) ...

Communication

La prévention nécessite un **plan de communication et de suivi** adapté vers les salariés afin de s'assurer de leur mise en œuvre par des moyens matériels, humains et financiers.

N'oubliez pas de définir des personnes ressources pour la gestion d'urgence de personnes SRAS CoVid 19 si possible pour chaque site (par exemple infirmière, Sauveteur Secouriste,...)

Evaluation

Etablir un planning des réunions de la cellule de crise pour évaluer régulièrement la mise en place adaptée de l'organisation et des moyens

CONSIGNES GÉNÉRALES

CONCERTATION ET COMMUNICATION

Assurer une information et communication de qualité avec les opérateurs :

C'est une condition de leur adhésion aux mesures préconisées, qui demandent l'engagement et la bonne volonté de chacun.

Organiser des réunions régulières voire quotidiennes (en respectant les gestes barrières) ou **assurer des contacts téléphoniques avec le personnel pour diffuser les consignes**, procédez à des retours et partages d'expérience, des aléas, adapter l'organisation du travail, les mesures initialement prévues et obtenir l'adhésion du personnel.

CONFINEMENT

- Prévoir, une procédure pour faire renvoyer les salariés à domicile avec un masque et ne pas les faire entrer,
- **Favoriser le télétravail** pour protéger votre entreprise.

GESTES BARRIÈRES ET MÉTHODES 4M

Respecter strictement les gestes barrières :

- **Respect d'une distance minimale de 1m entre les personnes** à tout moment, sauf impératifs professionnels (dans ce cas, mettre les EPI adéquats en fonction du risque)
- **Lavages approfondis et fréquents des mains à l'eau et au savon liquide**, a minima en début de journée, à chaque changement de tâche et aussi fréquemment que possible en cas de port non permanent des gants, après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes, avec essuie-mains en papier. Se laver les mains avant de boire, manger, fumer et être passé aux toilettes, par savon ou solution hydroalcoolique.
- Tousser ou éternuer dans un coude ou un mouchoir jetable.
- **Rappeler aux personnels la nécessité d'éviter de se toucher le visage** avec ou sans gants et sans nettoyage préalable des mains (voies de pénétration yeux, bouche et nez)
- Respecter les consignes émises par les autorités sanitaires.

Moyens mnémotechniques à utiliser les 4M

- **M pour Masque grand public recommandé et obligatoire à moins de 1 m**
- **M pour lavage des Mains**
- **M pour un Mètre Minimum**
- **M pour Minute (limiter les durées des échanges)**

PROTECTIONS

MASQUES

Les masques non-sanitaires (norme AFNOR SPEC S76-001) Masques alternatifs

Le Gouvernement a mobilisé les industriels français du textile afin de proposer de nouveaux types de masques anti-projections, avec des performances adaptées au domaine non médical. Ils seront **lavables** pour la grande majorité et réutilisables plusieurs fois (certains modèles jusqu'à 20 ou 30 fois).

- **masques non sanitaires de catégorie 2** : destinés à l'usage d'individus ayant des



contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Leurs propriétés de filtration des particules supérieures ou égales à 3 microns

- **masques non sanitaires de catégorie 1** : destinés aux populations amenées à accueillir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles (policiers, gendarmes, hôtesses de caisses, etc.). Ils filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns.

Les masques chirurgicaux (NORME EN 14683)

Ils sont destinés à **éviter la projection vers l'entourage** des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Ils protègent également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. On distingue trois types de masques :

Type I : arrête plus de 95% des aérosols, efficacité de filtration bactérienne > 95 %.

Type II : arrête plus de 98% des aérosols, efficacité de filtration bactérienne > 98 %.

Type II R : arrête plus de 98% des aérosols, efficacité de filtration bactérienne > 98 % et résistant aux éclaboussures.

Les équipements de protection individuel (NORME NF EN 149)

Ils sont destinés à protéger celui qui le porte à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux. Le port de ce type de masque est **plus contraignant** (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical. Il existe trois catégories de masques FFP, selon leur efficacité (estimée en fonction de l'efficacité du filtre et de la fuite au visage vers l'intérieur). Ainsi, on distingue :

- **Les masques FFP1 filtrant**, arrêtant au moins 80 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 22 %).
- **Les masques FFP2 filtrant**, arrêtant au moins 94 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 8 %).
- **Les masques FFP3 filtrant**, arrêtant au moins 99 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).

CLASSIFICATION DES MASQUES PAR ORDRE CROISSANT D'EFFICACITE

MASQUE À USAGE NON SANITAIRE (TISSU) CAT.2 MINIMUM	MASQUE À USAGE NON SANITAIRE (TISSU) CAT 1 MINIMUM	MASQUE DE PROTECTION FFP1	MASQUE CHIRURGICAL TYPE I	MASQUE CHIRURGICAL TYPE II	MASQUE CHIRURGICAL TYPE II R	MASQUE DE PROTECTION FFP2	MASQUE DE PROTECTION FFP3	
	Protège des gouttelettes Filtrations > 90% pour les particules émises	Filtre l'air expiré et inspiré et stoppe les virus, bactéries et autres particules Arrête 80% des aérosols Fuite totale vers l'intérieur < 22% au niveau du nez et contour	Protège contre les propagations de gouttelettes lorsqu'une personne contaminée tousse ou éternue, et protège ainsi les autres avec un taux de filtration de : I >95%			II R >98% Et résiste aux projection	Filtre l'air expiré et inspiré et stoppe les virus, bactéries et autres particules Arrête 94% des aérosols Fuite totale vers l'intérieur < 8%	Filtre l'air expiré et inspiré et stoppe les virus, bactéries et autres particules Arrête 99% des aérosols Fuite totale vers l'intérieur < 2% au niveau du nez et contour
A utiliser pour les expositions occasionnelles	A utiliser lors d'intervention à moins de 1m	A utiliser lors d'intervention à moins de 1m et surtout dans environnement confiné	Destinés aux personnels amenés à travailler à moins d'un mètre d'une autre personne ou à intervenir chez une personne à risque de santé. Type II : Destinés aux personnels amenés à travailler ou à intervenir chez une personne malade			Destinés aux personnels amenés à se protéger à la fois d'un risque métier habituel et du Covid-19. Ils offrent une protection supérieure par rapport aux masques précités.		

ATTENTION AUX MASQUES AVEC VALVES QUI NE FILTRENT PAS L'AIR EXPIRÉ.

Port de masque obligatoire dans les cas suivants :

- **Travail à moins d'un mètre d'une autre personne** : port d'un masque de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/ DGE/DGT du 29 mars 2020), de type FFP1, de type chirurgical ou de protection supérieure.
- **Intervention chez une personne malade**, si cette intervention ne peut pas être différée : port d'un masque chirurgical de type II a minima ; la personne malade et son entourage doivent impérativement porter un masque chirurgical de type II a minima également (principe de protection croisée).
- **Intervention chez une personne fragile, à risque de santé** : port d'un masque de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/DGE/ DGT du 29 mars 2020), de type FFP1, de type chirurgical ou de protection supérieure.
- Conduite de véhicule en cas d'absence de plexiglass (**Taxi, VTC, Bus,...**)
- **Encadrement d'enfant**

Dans les autres cas, le port du masque n'est pas obligatoire et fait l'objet d'une discussion dans le cadre du dialogue social de l'entreprise.

Les personnels doivent être **formés à l'utilisation** des masques (voir fiche annexe),

Le masque doit épouser correctement la forme du visage. Il convient de **ne pas le mettre en position d'attente sur le front ou sous le menton pendant et après utilisation**. Ne pas remettre en place un masque qui a été retiré du visage.

Prévoir des masques FFP2 ou chirurgicaux de type II a minima pour les personnes en contact avec des personnes susceptibles d'être contaminées (infirmière d'entreprise par exemple).

LUNETTES ET ECRANS FACIALS

S'ils peuvent **protéger les porteurs des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux** par une personne à proximité et face à l'écran, ils ne permettent pas de protéger des particules restant en suspension. **Ils n'ont pas l'efficacité des masques de protection respiratoire. Ils s'utilisent en complément d'un masque** et limitent les contaminations par projection.

Prévoir des visières à minima pour les personnes en contact avec des personnes susceptibles d'être contaminées (infirmière d'entreprise par exemple) ou des contacts rap-

prochés de moins d'1 mètre toujours avec un masque. Pensez à nettoyer la visière avant et après toute exposition avec un produit adapté.

GANTS

Les gants sont-ils utiles ? (Réponse des autorités)

Non. Les gants peuvent également servir de **support au virus après souillage** par des gouttelettes (les sécrétions respiratoires qu'on émet quand on tousse, éternue ou discute) qui sont le moyen de transmission du coronavirus.

Porter des gants est donc inutile, sauf dans des situations très spécifiques (personnels soignants réalisant des prélèvements ou gestes à risque) et avec du matériel à usage unique.

Ce sont les gestes barrières (se laver fréquemment les mains, tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après utilisation) **et les mesures de distanciation sociale qui sont efficaces.**

VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET BLOUSES JETABLES

Prévoir des **surblouses pour les personnes en contact avec des personnes susceptibles d'être contaminées** (infirmière d'entreprise par exemple).

Mise en place d'une **tenue de travail adaptée** à l'activité et aux contraintes actuelles, **facilement nettoyable**. Elle sera **changée et lavée à 60°C** (cycle minimum 30 minutes). En l'absence de tenue spécifique, prévoir des vêtements personnels dédiés au travail qui devront être **retirés avant le retour à domicile** (les mettre dans un sac fermé, puis lavage à 60°C cycle minimum 30 minutes) ; mêmes précautions si vous rentrez le midi.

AUTRES POINTS RELATIFS AUX EPI

- **Prévoir des poubelles pour les déchets de nettoyage et des EPI.** Les déchets potentiellement souillés sont à jeter dans un double sac poubelle à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet avant élimination dans la filière des ordures ménagères.
- Prévoir des sacs dans le cas de transport de vêtements sales retour de chantier ou autre.
- Visiteurs : prévoir les **mesures adéquates pour les visiteurs**
- Gestion des consommables
- Prévoir qui assure le renouvellement des consommables liés à l'hygiène, comment et à quelle fréquence (définir à minima deux personnes par site en cas d'absence)

MESURES ORGANISATIONNELLES GÉNÉRALES

- **Orienter les personnes se signalant comme fragile ou à risque élevé** (âge, antécédents, ...) vers leur médecin traitant et en informer le médecin du travail (voir liste des pathologies à envoyer si nécessaire en annexe),
- **Favoriser le télétravail**,
- Pour les bâtiments non pourvus de systèmes spécifiques de ventilation, il est recommandé de procéder à une **aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres** (15 min au moins trois fois par jour).
- **Limiter le covoiturage** ou a minima placez-vous en quinconce
- **Disposer d'une procédure** « conduite à tenir si une personne présente, sur le lieu de travail, des symptômes évoquant ceux du COVID-19 ».
- Organiser les nouvelles modalités de travail intégrant les mesures de protection sanitaire (...)
- Prévoir l'ouverture automatique des sites pour **limiter les points de contacts**
- **Se laver les mains en arrivant sur le site**
- **Elargir l'amplitude horaire et instaurez un travail par roulement** pour limiter le nombre de salariés travaillant en même temps,
- Adapter les objectifs: cadences de travail, répartition des tâches, circulation, préparation du matériel pour respecter les gestes barrières,
- **Echelonner les prises de poste** afin que les salariés puissent respecter les distances de sécurité à l'arrivée et dans les vestiaires (se changer individuellement dans le vestiaire ou créer un vestiaire temporaire pour chaque salarié)
- **Attribuer les pauses, y compris les repas, par roulement** pour limiter le nombre de personnes dans la salle de pause et l'espace fumeurs, ainsi que les espaces de convivialité et faciliter le nettoyage plus régulier des mains. Privilégiez le retour à domicile pour le déjeuner.
- **Limiter la co-activité, les interactions**, utiliser la visioconférence, le téléphone, les réunions à l'air libre, respecter la distanciation sociale, organisez des espaces entre les postes de travail (par exemple : occuper un poste sur deux pour respecter les distances de sécurité, etc., pour les véhicules : une personne par rang maxi-

mum, et en quinconce si plusieurs rangs),

- **Limiter le nombre de personnes dans les espaces** (recommandation : 1 personne pour 4 m²)
- **Limiter les accès des visiteurs** (par exemple: un seul niveau du bâtiment)
- **Interdire les communications proches entre collègues** (« à l'oreille dans les endroits bruyants », etc...), ce qui peut nécessiter au cas par cas des fonctionnements aménagés (réduction de la cadence par exemple), évolution des modes de communication (remplacer la parole par des gestes codifiés, écrire sur un support non partagé comme par ex. : un écran type tablette, une ardoise blanche).
- Prévoir des précommandes par téléphone,
- Instaurer un service livraison éventuellement,
- **Limiter le partage des équipements professionnels** (stylos, téléphone, souris d'ordinateur, outils portatifs, douchette, PDA ...)
- **Informez le client des nouvelles procédures mises en place** et lui suggérer de participer à certains actes (évacuation des déchets, dépôt des serviettes dans un contenant prévu à cet effet en chambre ou à l'extérieur, ouverture de la fenêtre de chambre avant de la quitter...)
- Distribuer du courrier dans les bannettes et non directement aux salariés
- Limiter les impressions de documents, attribuer des imprimantes personnelles si nécessaire
- Pour les salariés devant se rendre dans les ateliers ou un autre service, ceux-ci doivent **contacter au préalable le manager local pour les règles spécifiques**.
- **Nettoyer régulièrement les équipements collectifs** (téléphone, ordinateur, souris, photocopieur, imprimante...), si possible toutes les deux heures.
- **Augmenter le temps pour le nettoyage,**
- Organiser le ramassage des poubelles,
- **Prévoir le renouvellement des produits** (minimum de deux personnes identifiées),
- Tenir compte des remontées et besoins des salariés pour favoriser l'adhésion de tous

MESURES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Accès à un point d'eau pour le lavage des mains : la possibilité de se laver les mains avec accès à un point d'eau et du savon est une **condition incontournable pour autoriser l'activité**. En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, prévoir du gel hydroalcoolique ou des bidons d'eau clairement marqués « eau de lavage des mains » sur chantier si nécessaire.

PRÉVOIR LE MATÉRIEL D'HYGIÈNE GÉNÉRAL

- **Constituer un stock suffisant de savon liquide sur les points d'eau**
- Prévoir des essuie-mains à usage unique et éventuellement des mouchoirs à usage unique (essuyage des mains nécessaire)
- Prévoir un nombre de poubelles et sacs poubelle suffisants.

KIT HYGIÈNE DANS LES LIEUX SANS POINT D'EAU.

Exemple de contenu de Kit hygiène :

- gel ou solution hydroalcoolique,
- lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- désinfectant type **Javel diluée, alcool à 70°, ou tout autre produit répondant à la norme EN 14476** (poignées, clavier d'ordinateurs, siège de toilettes, véhicules, engins, outillage...),
- sacs-poubelle ou poubelle à pédale, automatique spécifique,
- gants jetables pour évacuation des poubelles.

Mettre à disposition un kit hygiène pour les lieux fréquentés par plusieurs personnes ou au niveau des outils de travail partagés.

AUTRES MESURES

- **Limitier les matériels nécessaires (rangement des espaces de travail au préalable),**
- Attribution de matériel de manière individuelle si possible,

- Prévoir des zones tampon pour les échanges de documents,
- **Prévoir une zone de stockage des vêtements personnels lorsque les vestiaires sont distants ou peu accessibles.**

MESURES GESTUELLES GÉNÉRALES

Respecter les consignes émises par les autorités sanitaires.

Appliquer les gestes barrières (respect d'une distance minimale de 1m entre les personnes à tout moment, sauf impératifs professionnels; lavage approfondi et fréquent des mains; éternuer dans un coude ou un mouchoir jetable).

En complément des gestes barrières :

- **Pas de port des bijoux, montre...**
- **Ranger votre poste de travail et limiter le nombre d'objets accessibles,**
- **Nettoyer, désinfecter fréquemment** : les zones de contact, les objets manipulés (outils de travail, clavier, souris, stylo,...), votre poste de travail, les surfaces de travail face à vous (écran, guichet, tableau, vitrine, surface vitrée...), les poignées de porte, interrupteur, bouton d'ascenseur, rampe d'escalier,...
- **Dans les véhicules : établir une procédure ou un cahier de suivi**, nettoyer tableau de bord, le volant, clignotant, levier de vitesse, frein à main, les poignées de portes et autres accessoires à la conduite, penser également à désinfecter vos clefs et télécommandes.

MESURES DE PRÉVENTION PAR ESPACE DE TRAVAIL

FAVORISER LA PRISE DE CONTACT À DISTANCE

Organisationnel

- **Lors d'une prise de rendez-vous**, indiquer que **si des signes** survenaient (en particulier toux, température, maux de gorge, diarrhée, fatigue inhabituelle, manque de souffle, perte d'odorat et/ou du goût ces derniers jours) **différer votre visite et joindre votre médecin traitant ou le 15.**
- **Envoyer les règles en place dans l'établissement, si possible**

- Lors de la prise de RDV, **assurez-vous qu'aucune personne ne se fasse accompagnée sauf en cas de stricte nécessité.**
- **Espacer les visites** pour limiter les contacts avec un planning adapté
- Demander aux visiteurs de prendre leur propre stylo, si nécessaire.

Affichage

Rappeler vos consignes sur votre site internet et sur les différents documents que vous émettez.

Gestuel

- **Nettoyer le téléphone avant** d'appeler en cas d'utilisateur multiple ou en début et fin de journée
- Changer les bonnettes des casques, si nécessaire
- **Nettoyer votre poste de travail**

CIRCULATION À L'EXTÉRIEUR

- Les conducteurs doivent porter un **masque grand public dans les transports** (taxi, VTC, chauffeur) en l'absence de paroi plexiglass.
- Les conducteurs doivent porter un masque grand public (ou chirurgical type II) si des occupants sont fragiles ou à risque et pour les formes graves de COVID-19.
- **En cas de changement de chauffeur, désinfecter** volant, levier de vitesse, boucle de ceinture de sécurité, frein à main, poignée....
- **Fournir aux conducteurs les moyens** de réaliser cette action de nettoyage/désinfection. Prévoir un kit hygiène (liquide hydroalcoolique, lingettes, poubelle, gants jetables,...).

ARRIVÉE DES VISITEURS À L'ENTRÉE DES LOCAUX :

Organisationnel

Faut-il effectuer une prise de température ou pas à l'arrivée dans les locaux ? Les mesures de prise de température à l'entrée des locaux et des chantiers ne sont pas recommandées par le Haut Conseil de Santé Publique. Certains patients atteints du Covid-19 ne présentent pas de température en début d'infection alors qu'ils sont contagieux.

Il est plutôt recommandé de prendre sa température à son domicile (limite de 37.8°C). En l'état actuel des prescriptions sanitaires des autorités publiques, le test ou le contrôle de température ne sont pas recommandés et a fortiori n'ont pas un caractère obligatoire, le salarié est même en droit de le refuser. **Si l'employeur, devant ce refus, ne laisse pas le salarié accéder à son poste, il peut être tenu de lui verser le salaire correspondant à la journée de travail perdue.**

Technique

Mise en place d'un poste de désinfection à l'entrée des locaux, si possible, avant l'accueil physique.

Préférer les postes de distribution de gel hydroalcoolique automatique ou à pédale, à défaut les distributeurs manuels avec flacon pompe.

Affichage

Si vous avez présenté ou présentez des signes tel que toux, température, maux de gorge, diarrhée, fatigue inhabituelle, manque de souffle, perte d'odorat et/ou du goût ces derniers jours, merci de différer votre visite et de contacter votre médecin traitant ou le 15.

Affichage sur les consignes à respecter dans l'entreprise : les gestes barrières, 4M, le nettoyage des mains aux toilettes et lors des échanges de documents, de matériel, les règles de circulation avec le respect des marquages, des distances, attendre le passage des personnes en face de vous dans les endroits étroits, les wc et lavabos utilisables, la sécurité incendie si nécessaire.

ACCUEILS

Organisation

- **Limiter les échanges de documents**, favoriser le paiement sans contact,
- **Casques téléphoniques individuels** (limiter l'utilisation des housses de protection du micro et oreillettes)
- Supprimer la remise de badge, la prise de pièce d'identité
- **En cas des postes multiutilisateur**, prévoir un film de protection sur le clavier (remplacé par l'utilisateur à chaque rotation),
- Limiter les documents en papier nécessaires et les plastifier pour qu'ils soient plus facilement nettoyables.

- Prévoir un espace pour le dépôt et la reprise du courrier

Technique

Mise en place ou non de masque pour les visiteurs selon les entreprises et les activités (activités ne permettant pas une distanciation physique)

Afin de vous prémunir de tout risque de contamination il est préconisé d'en effectuer le nettoyage régulier.

- Lavez-vous les mains
- Enfilez une paire de gants à usage unique
- Nettoyez la surface extérieure de la vitrine de protection à l'aide d'un produit désinfectant non corrosif (javel diluée ou produit d'entretien antibactérien et virucide)
- Plutôt qu'un chiffon réutilisable, optez pour sa version en papier jetable ou des lingettes imprégnées de produit virucide
- Jetez l'ensemble de vos outils dans un sac plastique refermable.
- Lavez-vous à nouveau les mains

Mise en place d'hygiaphone et prévoir sa désinfection régulière

CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE:

Organisation

- **Limiter au strict nécessaire les déplacements** à l'intérieur de l'entreprise
- **Limiter les accès des visiteurs** par exemple à un seul niveau du bâtiment

Organiser le flux des personnes dans les locaux de travail :

- **« Marche en avant »** : sens de circulation unique et logique pour éviter que les personnes ne se croisent,
- A défaut, n'autorisez la présence que d'une seule personne à la fois lorsque la pièce est petite et n'a qu'une porte.
- **Favoriser l'ouverture et le blocage en position «ouverte»** des portes pour limiter les points de contacts
- **Condamner les pièces non utilisées** (WC, locaux sans ventilation naturelle,...)
- **Définir les lieux limités à une personne** (ascenseurs, escaliers étroits, toilettes, local photocopieuse, pièces exigues, abri fumeur,...)
- Eclairer les espaces de circulation de manière permanente

- Favoriser l'utilisation de **deux points d'accès** au bâtiment (une entrée et une sortie)

Technique

- Prévoir le **marquage au sol** (tous les mètres ou plus),
- Prévoir l'**affichage du nombre maximum de personnes** dans les espaces communs (salle de repos, ascenseur, espaces confinés)
- Positionner des **séparateurs de flux** si nécessaire

Gestuel

- Merci de respecter une distance de 1.5 m avec la personne qui vous précède, appuyez-vous sur les marquages, dans les endroits étroits merci d'attendre à distance le passage de la personne en face de vous.
- En cas de croisement détourner le visage voir positionnez-vous dos à dos - prévoir un masque.

INSTALLATIONS SANITAIRES :

- Favoriser le **nettoyage fréquent des sanitaires**. Vérifier avec votre entreprise de nettoyage les conditions
- **Vérifiez le nettoyage régulier** des sanitaires et, au moins deux fois par jour, la présence de savon et moyens de séchage.
- Condamner un urinoir sur deux
- **Lavage des mains avant et après**

SALLE D'ATTENTE :

Organisationnel

Limiter la constitution de file d'attente par un planning adapté

Technique

Espacer toutes les chaises de minimum 1 mètre (au besoin retirer des chaises),

- Choisir des sièges avec un **revêtement facilement lavable**
- **Supprimer les magazines, prospectus, jouets**

Affichage

- Les gestes barrières, 4M, le nettoyage des mains aux toilettes et lors des échanges de documents ou de matériel, les règles de circulation avec le respect des marquages, des distances, attendre le passage des personnes en face de vous dans les endroits étroits.

Gestuel

- Ne plus déplacer les sièges

ZONE DE REPROGRAPHIE

- Prévoir un kit hygiène (Gel hydroalcoolique, lingettes, poubelle,...)
- Limiter si possible l'accès à une seule personne en général

POSTES DE TRAVAIL

Organisation

- **Réduire le nombre d'objets à manipuler**, limiter les échanges de documents, privilégier le paiement sans contact quand cela est possible.
- Attribuer les bureaux de manière individuelle
- Limiter les impressions
- Favoriser l'utilisation de styler sur les imprimantes

Technique

- **Mise à disposition de masques, d'un visièrè ou de lunettes et de gants si nécessaire pour l'activité,**
- **Casque téléphonique attribué,** limiter l'utilisation des housses de protection du micro et oreillettes

Gestuel

- Prévoir un film de protection sur le clavier (poste multiutilisateur),
- Limiter les documents en papier nécessaires et les plastifier pour qu'ils soient plus facilement nettoyables

- **Respect des gestes barrières:** se laver les mains après manipulations de lecteurs cartes bancaires/ vitales, les objets en provenance des patients (documents par exemple)
- **Nettoyer/désinfecter les surfaces** (bureaux, tables de consultation, chaises) avec des lingettes ou produit détergent désinfectant,
- **Nettoyer/désinfecter les dispositifs médicaux** (stéthoscope, saturomètre, thermomètre, tensiomètre et tout objet venant en contact avec les patients ...)
- Nettoyer/désinfecter les poignées de porte, interrupteurs, téléphone

RÉFECTOIRE, SALLE DE PAUSE

Organisation

- **Organiser et attribuer des roulements** pour prendre les repas en horaires décalés,
- **Séparer si possible les flux d'entrée et de sortie** dans le réfectoire,
- Ouvrir les accès de manière permanente
- Etablir une **distance** de sécurité entre les personnes d'au moins un mètre, **limiter le nombre de personnes présentes** en fonction de la taille de la salle (une chaise sur deux en quinconce, pas de face-à-face),
- Réaliser un **marquage au sol** devant les distributeurs, lavabos pour faire respecter une distance d'un mètre ou fermer ces derniers si possible
- Aérer deux à trois fois par jour,
- Ne plus déplacer les sièges
- **Suspendre l'utilisation des fontaines à eau, fournir des bouteilles d'eau individuelles,**
- Limiter le nombre de personnes se regroupant en pause cigarette (établir un planning), pas d'échange de cigarettes.

Technique

- Mettre à disposition d'essuie-tout
- Favoriser l'utilisation de surfaces lavables

- KIT hygiène si la zone ne possède pas de point d'eau

Gestuel

- **Se laver les mains avant et après repas**
- **Nettoyer les surfaces après chaque utilisation,**
- Nettoyer les micro-ondes, machine à café après chaque utilisation,
- **Utiliser des couverts personnels,**
- **Assurer un nettoyage et une désinfection entre chaque service:** surfaces et équipements dont fours micro-ondes, réfrigérateurs..., .
- Privilégier la pratique de la gamelle et du thermos individuels apportés par chaque personne.

LE RÉFRIGÉRATEUR

- Nettoyer les parois et la poignée du réfrigérateur avec une lavette imprégnée de détergent-désinfectant.

Il est recommandé, à défaut de dégivrage automatique, de réaliser un dégivrage régulier, en accord avec les spécifications du fabricant et de procéder, à cette occasion, à un nettoyage et à une désinfection du réfrigérateur :

- soit par un produit détergent suivi d'une désinfection par de l'**eau de Javel à 2,6 % de chlore actif diluée** au 1/20 dans l'eau froide **suivie d'un rinçage après 15 minutes de contact**
- soit directement par un produit détergent-désinfectant.

LIVRAISON : TRANSFERT DE MATIÈRES, PRODUITS FINIS

- **Organiser et planifier l'arrivée des entreprises extérieures** (fournisseurs, coopérateurs, transporteurs, éleveurs...) pour éviter les croisements : notamment en désignant une ou deux personnes dédiées à l'accueil et en formalisant une procédure à communiquer aux entreprises extérieures.

Concernant les transporteurs :

- Leur demander d'avertir de leur heure d'arrivée par SMS, e-mail ou en les appelant. Les rassurer sur le fait qu'ils seront reçus dans de meilleures conditions,

- **Les renseigner, avant leur arrivée, sur les règles** de déchargement en place dans le site d'accueil afin de déterminer les consignes de distance à faire respecter aux salariés du site (vis-à-vis du véhicule et du déchargement),
- **Les inviter à rester dans leur cabine** lorsque le chargement et le déchargement sont effectués par l'entreprise réceptrice.

Consignes à destination des transporteurs et livreurs :

- **Toute personne symptomatique** (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) **ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.**
- **Les gestes barrières** (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et sans embrassade, le respect d'une distance d'1 mètre dans tous les contacts) **doivent être appliqués en permanence.**
- Lors de l'attente devant le lieu de réception ou de dépose du colis, les livreurs s'assurent du respect de la **distance de sécurité d'1 mètre entre eux.**
- **Remplacer la signature par une photo du client avec son colis**

Consignes aux personnes qui reçoivent un colis :

- Prévoir des modalités de **nettoyage des mains avant et après la transmission des bordereaux et bons** de prise en charge des marchandises transportées, si possible privilégier la dématérialisation.
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique ou des lingettes dans tous les lieux de transmission pour le lavage des mains, la désinfection des poignées de porte et du matériel informatique utilisé notamment pour les formalités administratives.
- Attendre quelques secondes avant d'ouvrir la porte, afin de permettre à la personne qui livre le colis de s'en écarter.
- Bien se laver les mains après la réception et l'ouverture du colis.
- **Prévoir un temps d'isolement des produits dans des zones tampon** avant rangement (3 à 4 heures) - Matérialiser des zones tampon pour stockage temporaire durant la nuit par exemple. Prévoir une désinfection avec lingettes au préalable.

A domicile, la livraison sans contact se déroule dans les conditions suivantes :

- Les livraisons s'effectueront en priorité dans les boîtes aux lettres normalisées du

destinataire. Les expéditeurs sont encouragés à optimiser la taille de leurs colis, afin de faciliter au maximum ce type de livraison.

- En cas de livraison n'entrant pas dans la boîte aux lettres normalisée, le livreur prévient le client ou la personne désignée de son arrivée (en frappant ou en sonnant).
- Le livreur dépose le colis sur le pas de la porte et s'écarte immédiatement d'une distance de minimum 1 mètre, avant ouverture de la porte par le client.
- Il peut laisser le colis sur le pas de la porte ou s'assurer, à distance que le colis a bien été réceptionné par le client. Il ne recueille pas de signature manuscrite auprès du client.
- L'objectif est de ne pas être en contact proche et, en particulier, de ne pas se passer le colis de la main à la main.

ENCAISSEMENT

Organisationnel

- Prévoir un client par caisse ou faire fonctionner qu'une caisse sur deux,
- **Inciter l'achat par drive pour la commande et le paiement à distance ;**
- Filtrer les entrées pour limiter le nombre de clients dans le magasin.
- S'assurer de l'**approvisionnement permanent en caisse des consommables** permettant de respecter les consignes : gels hydro alcooliques, kit de nettoyage habituel, sacs poubelle, etc. ;
- **Organiser des flux distincts** entre l'entrée et la sortie. Si impossible, limiter le nombre d'entrées (ex. : une personne).
- **Informers les clients**, dès l'entrée ou en amont de la caisse, des modalités de passage en caisse par un panneau visible (c'est le/la caissier(ière) qui organise le passage en caisse, pas de coupon de réduction, dépôt des objets sur le tapis de caisse facilitant le scannage par le/la caissier(ière), désir ou non de ticket de caisse, règles de patience et de civilité) ;
- Diriger les clients de préférence vers les postes d'**encaissement automatiques ;**
- Privilégier le paiement par carte bancaire sans contact et si toutefois paiement en espèces, prévoir une zone d'échange (pas de remise de main à main et ne portez la main au visage qu'après vous êtes nettoyé les mains).

- Matérialiser au sol la mesure d'1 m. de distanciation sociale ;
- **Fermer les fontaines à eau** (clients et salariés) ;
- Espacer les caisses ouvertes lorsque c'est possible ;
- **Libérer le/la caissier(ière) de toutes les tâches périphériques superflues** (remise de bons, papiers publicitaires, réductions, carte fidélité...).
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique ou des lingettes pour désinfecter téléphones ou micro d'appel de caisses et dispositif automatique d'enlèvement d'argent;
- **Adaptez des temps de pause et attribuez une rotation des caissier(ières)** pour un nettoyage plus régulier des mains (définir une durée entre deux lavages des mains, ex. : 30 min.) ;
- Équiper les postes d'encaissement d'**écrans translucides** à poser à l'arrière des écrans de caisses :
 - hauteur 2 m. depuis le sol / largeur 1 m.. Pour les « caisses panier ou en U » ; largeur 1,5 m.
 - pour les caisses « tapis » (si impossibilité : film transparent ou protection individuelle couvrant l'ensemble du visage, type visière transparente et tout autre moyen permettant d'établir une barrière physique).
- **Inviter les clients ayant leur propre sac à le laisser poser dans le chariot et non sur le tapis de caisse ;**
- **Affecter si possible une personne exclusivement à l'encaissement** afin d'éviter tout contact entre produits alimentaires et monnaie.
- **Protéger tous les produits mis en vente** des consommateurs afin d'éviter qu'ils puissent tousser, postillonner dessus ou les toucher.
- Plus que jamais, **limiter les contacts avec les produits** en utilisant notamment des pinces, des sachets.
- Si possible, laisser les portes ouvertes.

- **Délimiter une zone dédiée** aux chariots et paniers pour faciliter leur désinfection ;
- **Limitier les retours de produits en caisses** ou les consignes

Gestuel

- Ranger tous les matériels en caisse ; limiter les matériels
- Protéger le téléphone ou micro par un film protecteur et le jeter à chaque changement de caissier(ières) ;
- **Nettoyer/désinfecter régulièrement** le tapis, la caisse, le scanner et le clavier de carte bancaire ;
- **Nettoyer/désinfecter régulièrement** les barres de chariots et anses des paniers et/ou mettre à disposition des pulvérisateurs désinfectants au niveau de la zone de remisage des chariots et des paniers.
- **Nettoyer/désinfecter** le plexiglass (des 2 côtés) au minimum après chaque changement de caissier(ère) ;
- **Vérifier le nettoyage quotidien** des équipements collectifs en libre-service (machines à café, imprimantes, photocopieurs et de l’affiche rappelant l’obligation de se laver les mains avant leur utilisation) ;
- Désinfecter régulièrement rampes d’escaliers, poignées de portes, boutons d’ascenseurs.

VESTIAIRES

- **Limitier le nombre de personnes présentes dans les vestiaires** : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter les distances barrières ;
- Faire un **nettoyage approfondi quotidien** des vestiaires ;
- **Lavage des mains** avant et après habillage ;
- Prévoir un kit hygiène en cas d’absence de point d’eau.



Pour une meilleure santé au travail

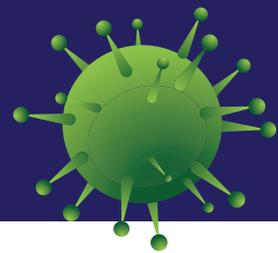


ANNEXES

COVID 19

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir



Un virus respiratoire, similaire à la grippe, qui est apparu initialement en Chine et a continué à se propager dans le monde entier.

Les SYMPTÔMES peuvent se manifester de 2 à 14 jours après y avoir été exposé

- Fièvre
- Toux
- Essoufflement
- Nez qui coule
- Difficultés respiratoires



Modes de propagation :

- Par voie aérienne par la toux et l'éternuement
- Par contacts proches entre personnes, comme le fait de se toucher ou de se serrer la main
- En touchant un objet ou une surface contaminé par le virus, puis en se touchant la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les virus peuvent survivre sur des surfaces pendant un certain temps, souvent plusieurs jours ou semaines. **Nettoyer et désinfecter les objets et les surfaces : c'est la clé de la prévention !**

SI VOUS ÊTES MALADE...

Restez à la maison et consultez un médecin



ÉVITEZ TOUT CONTACT PROCHE...

avec une personne malade présentant des symptômes de grippe ou de rhume



ÉVITEZ DE VOUS TOUCHER...

le visage, comme les yeux, le nez et la bouche sans vous être lavé les mains



SI VOUS PORTEZ UN MASQUE...

Lavez-vous les mains après avoir touché le masque, avant de le mettre et de le retirer. Jetez les masques et remplacez-les par un nouveau masque sec dès qu'ils deviennent humides ou sales



Que pouvez-VOUS faire pour éviter le coronavirus ?

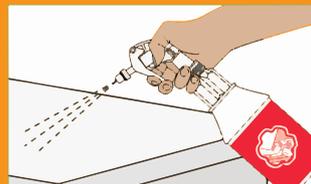
LAVEZ-VOUS SOUVENT LES MAINS...

au savon et à l'eau pendant 30 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous ne disposez pas de savon et d'eau



NETTOYEZ ET DESINFECTEZ...

les objets et les surfaces manipulés fréquemment comme les écrans tactiles et les boutons de porte, ...



COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ...

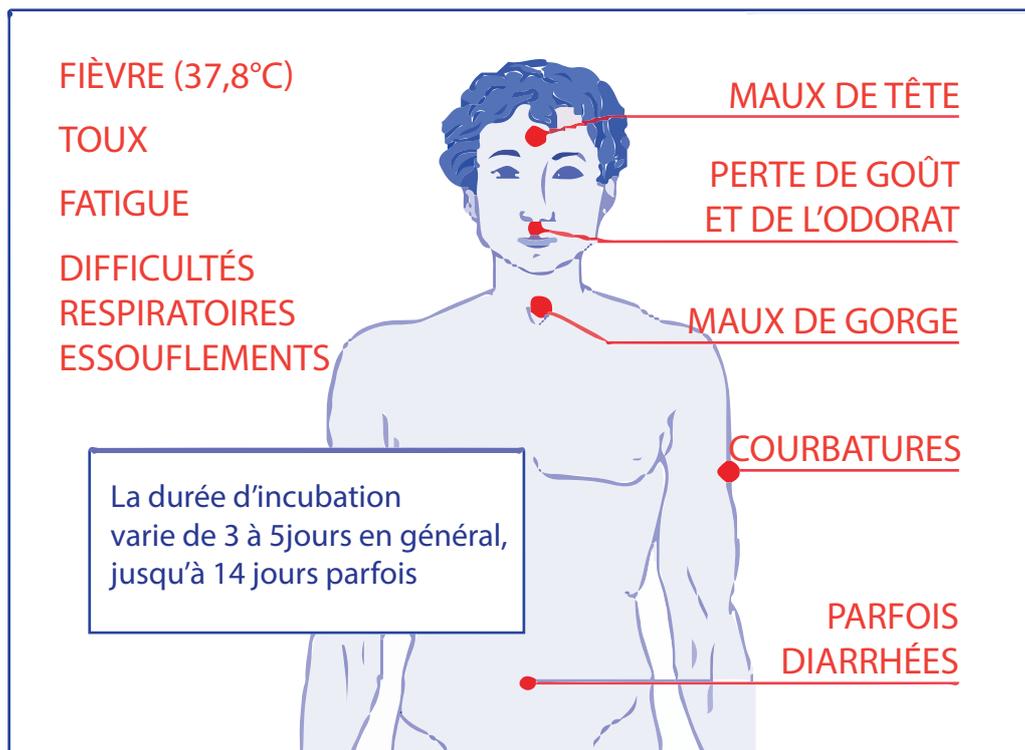
avec un mouchoir quand vous toussiez ou éternuez, puis jetez le mouchoir dans la poubelle et lavez-vous les mains



CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE

Avant d'élaborer le plan d'action, il est important de nommer les membres de la cellule de crise et de l'équipe de soutien. Il est également essentiel de mettre à profit les trois leviers organisationnels (la coordination, la collaboration et la communication) tout au long du processus de reprise des activités.

CELLULE DE CRISE	RESPONSABILITÉS	N° POSTE
Coordonnateur		
Membres		
équipe de soutien		



LISTE DES PATHOLOGIES À « RISQUES » :

Le Haut Comité de Santé Publique considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- ☑ les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- ☑ les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ☑ les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- ☑ les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- ☑ les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ☑ les malades atteints de cancer sous traitement.
- ☑ les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
 - infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm³,
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - **liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,**
- ☑ **les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;**
- ☑ **les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m²)**
- ☑ **les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse**

LE TELETRAVAIL

Favoriser si possible le télétravail avec utilisation de visioconférence, du téléphone et tout autre moyen de communication (ex: groupe privé) afin d'éviter d'exposer inutilement le personnel ne relevant pas des postes clés en contact avec le public (définis précédemment).

RÉGLEMENTATION ET OBLIGATIONS

Le télétravail est encadré par les articles L 1222-9 et suivants du Code du Travail. Il correspond au travail effectué au domicile du salarié ou dans un lieu tiers (télécentre, espace de coworking, ...). Il est mis en place par un accord collectif ou via le Comité Social et Economique. Toutefois, en l'absence d'accord collectif ou de charte, lorsque le salarié et l'employeur conviennent de recourir au télétravail, ils formalisent leur accord par tout moyen. Un protocole de mise en place peut être rédigé afin d'inscrire les droits, devoirs et limites de chaque partie dans l'organisation du télétravail.

Il est également important de rappeler que le télétravail n'est pas possible pour tous !

Organisation du télétravail par l'employeur

- Veiller au respect des mêmes droits pour les télétravailleurs et autres salariés ;
- Instaurer des modalités de contrôle du temps de travail et / ou de régulation de la charge de travail ;
- Déterminer des plages horaires durant lesquelles l'employeur peut habituellement contacter le salarié en télétravail. Il est important de délimiter les heures de travail afin d'éviter toute surcharge de travail ;
- Fournir aux salariés les équipements adéquats au travail demandé ;
- Informer le salarié de toute restriction à l'usage d'équipements ou outils informatiques ou de services de communication électronique ainsi que les sanctions en cas de non-respect de telles restrictions ;
- Réaliser des points réguliers avec les télétravailleurs afin de connaître l'avancement dans leur travail, s'ils ont besoin de renseignement ou de précision...
- Faire des pauses étalées, tenir compte des remontées et besoin des salariés pour favoriser adhésion de tous

ORGANISATION

Organisation du télétravail par le salarié

- Se fixer des horaires : le plus simple est de garder le même rythme que celui pratiqué dans l'entreprise en se fixant l'heure de début et de fin
- S'octroyer des pauses régulières afin de réduire la fatigue visuelle et d'éviter de maintenir une posture assise trop longtemps. Conserver ses temps de pause habituels (comme en entreprise) ;
- Organiser ses journées en amont, se donner des objectifs lors des journées de télétravail ;

- Planifier des points réguliers avec sa hiérarchie afin de gérer les priorités de travail ;
- Profiter des jours de télétravail pour mieux vous concentrer : privilégiez, quand cela est possible, de les consacrer aux tâches nécessitant du calme, de la réflexion, du recul et de la créativité
- Renseigner, lorsque l’outil le permet, son statut sur l’outil informatique : occupé, si par exemple vous travaillez sur un rapport qui nécessite de la concentration, absent en cas de pause, libre si on peut vous contacter.
- Utiliser tous les outils de communication à distance : mails, tchats, documents partagés, visioconférence, outils de travail collaboratif, agenda partage ;
- Garder le contact avec ses collègues : organiser des réunions téléphoniques ou en visioconférence avec les collègues, des points réguliers avec le manager...
- Sécuriser son lieu de travail (télétravailleur = salarié)

Il est important de conserver un rythme de travail journalier et de garder du lien social, même à distance.

TECHNIQUE (A MINIMA)

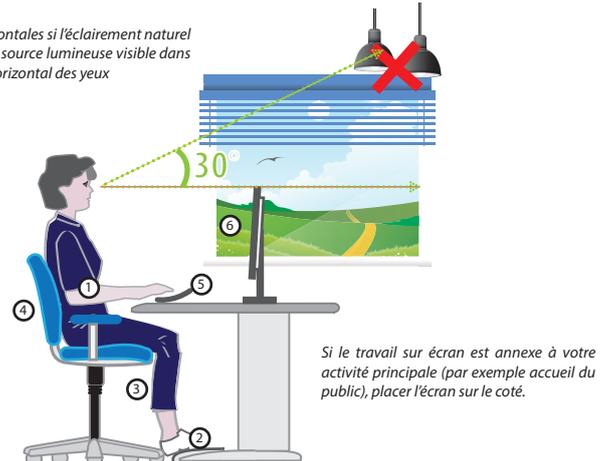
- Utiliser, si possible, un fauteuil réglable en hauteur pour positionner les coudes au niveau du plan de travail
- Prévoir un clavier, une souris et un support portable pour adapter la hauteur de l’écran de l’ordinateur portable.

GESTUEL

- Placer vos coudes à la hauteur du plan de travail si besoin mettre quelque chose sous vos pieds si nécessaire
- Placer vos clavier et souris à 15 cm du bord de plan de travail
- Adapter le sommet de l’écran à la hauteur des yeux ou la hauteur du nez pour les porteurs de verres progressifs
- Varier votre posture dans la journée.



Stores à lamelles horizontales si l'éclairage naturel est important. Aucune source lumineuse visible dans les 30° supérieurs à l'horizontal des yeux



Si le travail sur écran est annexe à votre activité principale (par exemple accueil du public), placer l'écran sur le côté.

TECHNIQUE DE LAVAGE DES MAINS À L'EAU ET AU SAVON

40 À 60 SECONDES

(source : l'OMS)



1

Humidifier les mains avec de l'eau



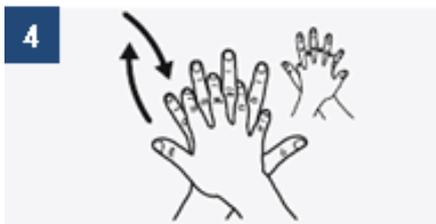
2

Appliquer suffisamment de savon pour couvrir les deux mains



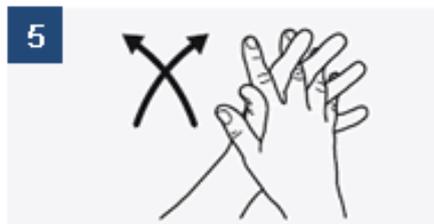
3

Frotter les paumes des mains entre elles



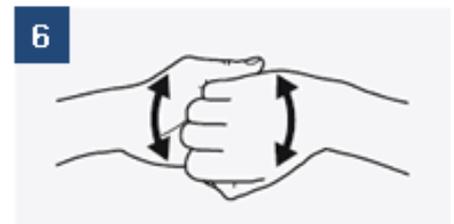
4

Frotter la paume droite sur le dos de la gauche en entrelaçant les doigts et viceversa



5

Frotter paume contre paume entre entrelaçant les doigts



6

Frotter le dos des doigts contre la paume de la main opposée en serrant les doigts



7

Frotter le pouce gauche avec un mouvement de rotation en le prenant avec la paume de la main droite et viceversa



8

Frotter la pointe des doigts de la mains droite contre la paume de la main gauche avec un mouvement de rotation et viceversa



9

Se rincer les mains à l'eau



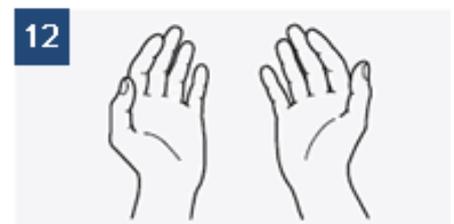
10

Les sécher avec un chiffon à usage unique



11

Utiliser le chiffon pour fermer le robinet



12

Les mains sont maintenant sûres

TECHNIQUES D'HYGIÈNE DES MAINS AVEC DES PRÉPARATIONS ALCOOLIQUES

20 À 30 SECONDES

(source : l'OMS)

1a



Déposer dans la paume de la main une dose suffisante pour couvrir toutes les surfaces à traiter

1b



2



Frotter les paumes de la main entre elles

3



Frotter les dos des mains

4



Frotter les doigts entre eux

5



Frotter les doigts et les paumes entre eux

6



Frotter le pouce gauche avec un mouvement de rotation en le prenant avec la paume de la main droite et viceversa

7



Frotter le pouce gauche avec un mouvement de rotation en le prenant avec la paume de la main droite et viceversa

8



Les mains sont maintenant sûres

BIEN PORTER UN MASQUE

(source : Ministère des Solidarités et de la Santé)

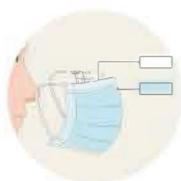
Attention !

L'étanchéité d'un masque est fortement compromise par le port de moustaches et de barbe.

Comment mettre mon masque chirurgical ?



Je me lave les mains



Je tourne mon masque dans la bonne direction (bord rigide en haut, face blanche vers moi)



J'attache le haut de mon masque



Je pince le bord rigide pour l'ajuster à mon nez



J'attache le bas de mon masque



Pour le retirer, je ne touche que les attaches



Je jette mon masque et je me lave les mains

Comment mettre mon masque FFP2 ?



Je me lave les mains



Je tourne mon masque dans la bonne direction (bord rigide en haut)



Je passe les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles



Je vérifie que le masque couvre bien mon menton



Je pince le bord rigide pour l'ajuster à mon nez

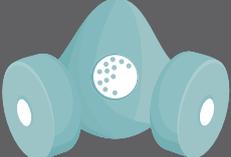


Pour le retirer, je ne touche que les attaches



Je jette mon masque et je me lave les mains

LES DIFFÉRENTS TYPES DE MASQUES

	NORME VISIBLE SUR LE MASQUE OU L'EMBALLAGE	PROTÉGER MON ENTOURAGE Éviter la projection de gouttelettes émises par le porteur vers son environnement. Protéger également le porteur des gouttelettes émises par une personne en vis à vis) (ex: discussion entre 2 personnes à moins d'1m de distance pendant au moins 1.5min)	ME PROTÉGER CONTRE L'INHALATION D'AÉROSOLS	
			AÉROSOLS SOLIDES	COVID 19
MASQUE CHIRURGICAL DE TYPE II 	NF EN 14683			
À porter en priorité par les personnes présentant des symptômes du Coronavirus				
DEMI-MASQUE FFP2 OU FFP3 	NF EN 149 (*)			
Porté par les soignants. Préconisé pour le personnel d'entretien des locaux. Pour toutes activités exposant aux poussières (ponçage, perçage, découpe, projection...). La présence d'une soupape ou valve expiratoire améliore le confort du port du masque, mais peut altérer l'efficacité de la protection de mon entourage, l'air expiré pouvant contenir des particules virales.				
MASQUE « STOP POSTILLONS » OU « MASQUE BARRIÈRE » 	PAS HOMOLOGUÉ VOIR SPEC S76-001 SPÉCIFICATIONS AFNOR	PROTECTION MINIMALE		
Si cette solution est choisie, les masques doivent être portés par l'ensemble des personnes en présence, sans exception.				
MASQUE À CARTOUCHES ÉQUIPÉS D'UN FILTRE P2 OU P3 	NF EN 143			
Pour toutes activités exposant aux poussières (ponçage, perçage, découpe, projection...). Disponibles auprès des fournisseurs d'EPI habituels. Protection équivalente FFP en rupture de stock A nettoyer et désinfecter entre les utilisations.				

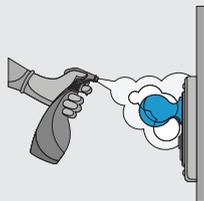
(*) L'INRS signale qu'exceptionnellement, les entreprises peuvent se tourner vers des masques homologués selon des normes étrangères : " Les performances de filtration du matériau filtrant sont très similaires entre les masques FFP2 (norme européenne EN 149), les masques N95 (norme américaine NIOSH 42C-FR84), les masques Korea 1st Class (norme coréenne KMOEL -2017-64), les masques KN95 (norme chinoise GB2626-2006), les masques DS2 (norme japonaise JMHLW-2000) et les masques P2 (norme australienne AS/NZS 1716:2012")

RENFORCER LE PLAN DE NETTOYAGE DES LOCAUX EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

NETTOYER OU DÉSINFECTER ?

Désinfecter, c'est détruire les virus et bactéries à l'aide de substances dites « biocides ». Les désinfectants virucides sont repérables par la norme NF EN 14476.

Nettoyer c'est éliminer les salissures, graisses, ... déposées sur les surfaces, à l'aide d'un produit dit détergent.



Mon produit nettoyant habituel est-il efficace contre le Coronavirus ?

Les détergents contiennent des tensioactifs qui agissent sur le coronavirus. Il reste préférable de vérifier leur efficacité auprès du fournisseur.

Afin de limiter la contamination des personnes suite à des contacts avec des surfaces contaminées, il convient de renforcer les protocoles de nettoyage des locaux.

Il est important que chaque salarié nettoie ses affaires et outils (téléphone portable, mug, clé à molette...).

- Penser à aérer les locaux, en ouvrant les fenêtres

QUEL PRODUIT CHOISIR ?

- Pour les petites surfaces et les endroits difficilement lessivables (clavier, crayons, souris, tablette, téléphone, ...), utiliser des lingettes nettoyantes ou des tissus imprégnés d'alcool éthylique (éthanol ou alcool à 70°)

Essayer de penser à toutes les surfaces touchées par les salariés dans une journée (rampes d'escalier, poignées de porte, boutons d'ascenseur,... machine à café, micro-onde, dans l'espace de restauration...)

- Pour les autres surfaces (sanitaires inclus), effectuer un premier nettoyage avec le détergent habituel, rincer puis désinfecter avec une solution d'eau de javel diluée. Le protocole ci-dessous peut être proposé (page 2).



1



JE M'ÉQUIPE

Au minimum : gants et tenue de travail adaptés
(Tenue de travail lavable à plus de 60°C et changée à chaque intervention)
En fonction du produit utilisé : port d'une protection respiratoire adaptée
En cas d'activité mettant en suspension des poussières : port obligatoire du masque FFP2

NETTOYAGE



PAS D'ASPIRATEUR

Pas d'aspirateur pour ne pas remettre le virus en suspension dans l'air

DÉTERGENT NEUTRE



1^{er} passage avec un bandeau imprégné de détergent neutre
Le détergent permet d'enlever les grosses salissures qui pourraient coincer virus et bactéries. Il doit être neutre pour ne pas réagir avec le désinfectant qu'on va utiliser ensuite (risque d'intoxication aux gaz irritants et/ou de désactivation du principe actif)

2

RINÇAGE EAU



Laisser agir le produit puis 2^{ème} passage avec un deuxième bandeau pour rincer à l'eau

3

DÉSINFECTANT

3^{ème} passage avec un troisième bandeau avec un produit virucide
Ne pas oublier le rinçage si préconisé par le fournisseur

4

DÉSINFECTION

QUELS GANTS ?

Porter des gants à manchette en nitrile ou néoprène. Si les gants sont réutilisables, bien les rincer puis les nettoyer à l'eau et au savon avant de les enlever et de les mettre à sécher pour réutilisation.

QUEL MATÉRIEL ?

Les bandeaux utilisés pour le nettoyage peuvent être jetables ou lavables à plus de 60°C entre 2 utilisations.

Si vous avez choisi d'utiliser l'EAU DE JAVEL , voici quelques conseils supplémentaires.

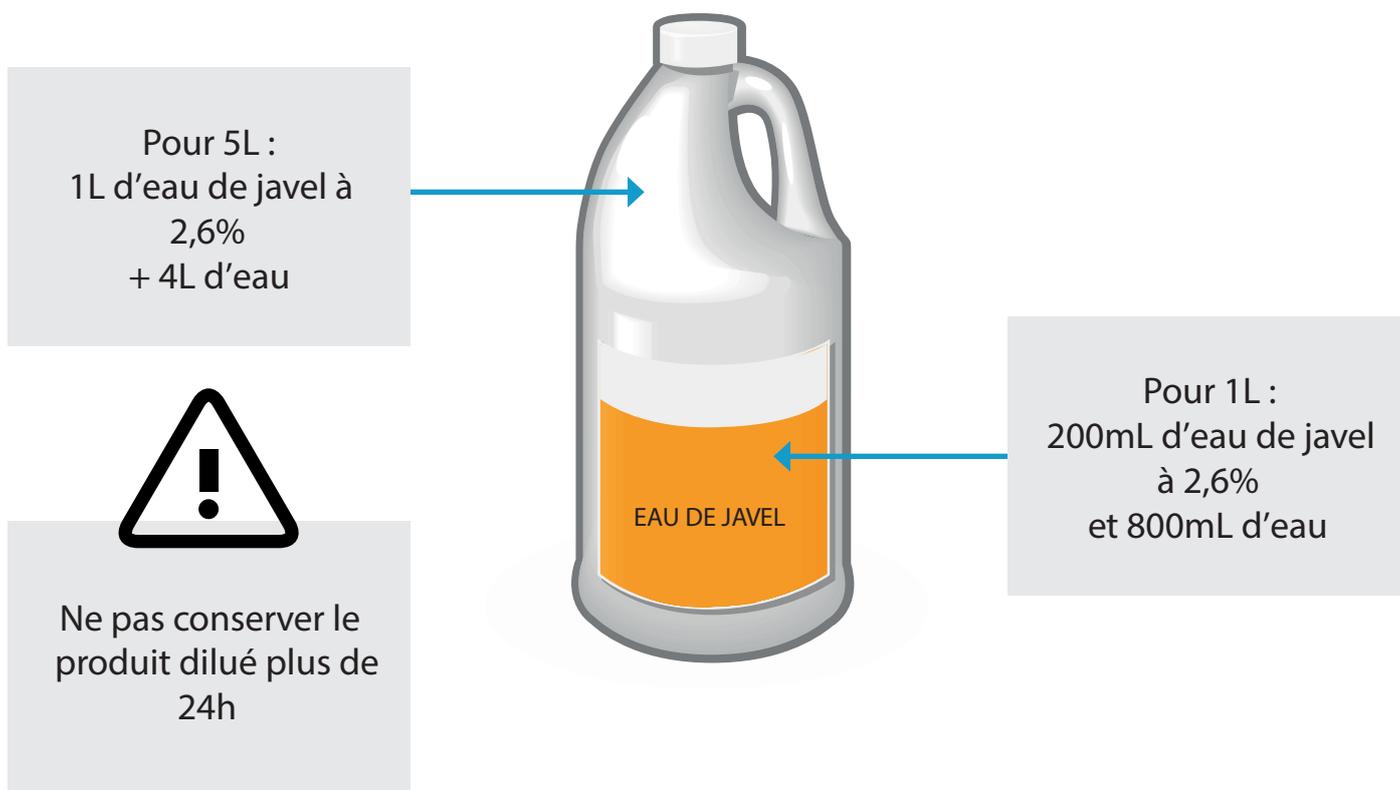
L'eau de javel peut oxyder, elle n'est pas adaptée pour toutes les surfaces (électronique, métaux oxydables,...). Elle convient pour les plans de travail en inox

C'est un produit chimique étiqueté dangereux pour l'homme et pour l'environnement :

- La solution d'eau de javel est une solution alcaline, pouvant être irritante pour la peau et les yeux, notamment en cas de contact prolongé et répété
- Risque de dégagement de gaz mortel en cas de mélange des produits (acides, ammoniacque, détartrant,...)

COMMENT AVOIR LA BONNE DILUTION D'EAU DE JAVEL ?

La stabilité et l'efficacité de la javel dépendent de sa concentration. La solution doit être préparée selon ces doses :



LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION

Préambule

La survie du CoViD 19 dans l'environnement n'est pas connue mais pourrait s'apparenter à celle d'autres coronavirus humains comme le SARS-CoV et le MERS-CoV (soit de quelques heures à quelques jours). Toutefois, la définition précise d'une durée de survie est impossible car conditionnée par plusieurs paramètres comme le type de support, l'humidité résiduelle, la température, la quantité de liquide biologique et la concentration virale initiale :

- la plupart des données ont été décrites avec la souche endémique du coronavirus humain (HCoV-229E). Sur différents types de matériaux, elle peut rester infectieuse pendant une période allant de 2 heures à 9 jours. Des températures plus élevées, telles que 30°C ou 40°C, ont réduit la durée de persistance des virus tels que MERS-CoV, TGEV (virus de la gastro-entérite transmissible du porc) et MHV (virus de l'hépatite murine) hautement pathogènes ;
- toutefois, à 4°C, la persistance du TGEV et du MHV peut être augmentée à plus de 28 jours. Quelques données comparatives indiquent que leur persistance peut être plus longue avec un inoculum plus élevé.

Les normes

- La norme EN1275 : elle indique que le gel tue les champignons.
- La norme EN1040 : elle indique le gel tue les bactéries.
- La norme EN14476 : elle indique que le gel tue les virus.

Qui peut le plus, peut le moins : s'il y a la norme EN14476, le produit tue aussi les bactéries et les champignons mais dans le cas du coronavirus, cette norme est indispensable.

CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DU LINGE D'UN CAS CONFIRMÉ

Le déshabillage ou la manipulation du linge est une intervention à risque d'aérosolisation, bien connue pour de nombreux micro-organismes. Il convient donc d'encadrer l'étape de récupération du linge et de proposer un équipement de protection individuel pour le manipulateur (gants, masque FFP2, surblouse).

Selon Santé Canada et par analogie avec SARS-CoV et MERS-CoV, un cycle en machine de 30 mn à 60°C serait de nature à détruire ces virus. Par précaution, l'ECDC propose une température de 90°C.

ENTRETIEN DES SOLS

L'usage d'un aspirateur mobilise des particules sur lesquelles des micro-organismes se sont déposés et les aérosolise. Une stratégie de lavage-désinfection humide est préférable.

Une désinfection de l'environnement des cas confirmés peut être obtenue par l'usage d'eau de Javel à une concentration de 0,5% de chlore actif (5 000 ppm) ou de tout autre produit validé par la norme EN 14 476 en suivant les recommandations du fabricant.

Diluer l'eau de javel pour obtenir 0,5 % de chlore actif			
% de chlore actif	volume final	Vol d'eau de Javel à 2,6% de chlore actif	volume d'eau froide à ajouter pour diluer
0,5 % de chlore actif	pour obtenir 1L d'eau de javel diluée à 5%	200 mL	800 mL
0,5 % de chlore actif	pour obtenir 1L d'eau de javel diluée à 5%	1 L	4L

En effet, à ce jour, aucun désinfectant n'a été testé sur le SARS-CoV-2. La norme EN 14 476 utilise deux virus test dont le poliovirus qui est un virus nu, particulièrement résistant. Compte tenu des incertitudes quant à la survie des coronavirus et à l'activité des produits désinfectants, et dans ce contexte de virus émergent ayant un pouvoir pathogène important et entraînant des maladies sans traitement spécifique, il est légitime de proposer une « stratégie de sécurité », visant une activité validée sur un virus particulièrement résistant (poliovirus).

DESINFECTION DES SURFACES

Un guide de l'ECDC et l'analyse de 22 études rappellent que les coronavirus humains tels que les SARS-CoV ou MERS-CoV peuvent être efficacement inactivés par des procédures de désinfection des surfaces avec 62-71% d'éthanol, 0,5% de peroxyde d'hydrogène ou 0,1% d'hypochlorite de sodium en 1 minute. On peut attendre une efficacité similaire pour SARS-CoV-2.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION DE COVID 19

SOURCE OPPBTP

En cas de personne présentant des symptômes sur le lieu de travail

- Isoler la personne et contacter le Samu 15.
- L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit, ne pas la déséquiper.
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée (1 mètre) et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.
- Éloigner les autres personnes présentes.

1. La personne qui porte assistance se protège

- Porter des lunettes de protection, des gants jetables, et un masque chirurgical ou FFP2.
- Se laver les mains avec eau-savon ou lotion hydroalcoolique.
- Conserver des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces en contact.
- Se doter d'un sac à déchets.

2. En attendant la désinfection de la zone et avant de se déséquiper, la personne qui porte assistance s'assure de :

- Signaler et matérialiser chaque surface qui a été souillée.
- Déterminer avec le gestionnaire du site les installations à neutraliser (climatisation, ventilation, escaliers...).
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).

3. La personne qui a porté assistance se déséquipe

- Se munir d'un sac.
- Retirer ses lunettes de protection.
- Retirer le masque.
- Retirer les gants en veillant à ne pas toucher la surface extérieure.
- Mettre le tout dans un sac plastique et le fermer.
- Placer ce sac dans un deuxième sac qu'elle ferme à son tour.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se frictionner les mains avec la solution hydroalcoolique.



DANS TOUS
LES CAS, À
L'ISSUE, BIEN
PRÉVENIR LE
SERVICE DE
SANTÉ AU
TRAVAIL

POUR LES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Durant la phase de pandémie liée au COVID-19, l'ILCOR (International Liaison Committee on Resuscitation) recommande :

- Face à une victime inconsciente, de rechercher les signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. Ne pas placer son oreille près de la bouche et du nez de la victime
- Face à un adulte en arrêt cardiorespiratoire de pratiquer uniquement les compressions thoraciques. Ne plus effectuer le bouche à bouche.
- Face à un enfant ou un nourrisson en arrêt cardiorespiratoire de pratiquer les compressions thoraciques et le bouche à bouche.

L'alerte et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe est inchangé

www.sisat.org



RÉSEAU
présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

SISAT *Sud Aisne* - Service Interprofessionnel de Santé au Travail du Sud de l'Aisne
52, Avenue de Paris - CS 50066 - 02207 Soissons CEDEX
Tél : 03.23.76.44.44 - Fax : 03.23.76.44.40
Association régie par la Loi 1901 - INSEE 914 02 722 0006 - SIRET 780 227 286 00017 - APE 8621
Z - CCP PARIS 175-48 E - N° TVA intracommunautaire : FR 90780227286

